

AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE AU PUBLIC

PROJET DE CLASSE 1 AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

IGRETEC – Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Economiques
Bouvelard Pierre Mayence 1, 6000 Charleroi

PERSONNE DE CONTACT :

Baptiste Robert – Baptiste.Robert@igretec.com

NATURE DU PROJET :

Demande de renouvellement de permis pour le maintien en activité de la station d'épuration de Roselies

LIEU D'IMPLANTATION :

Rue de Farciennes 35, Aiseau-Presles (Roselies)

A cet effet, et conformément aux articles D.29-5, D.29-6, R.41-2 et R.41-5 du livre 1er du Code de l'Environnement, IGRETEC vous invite à participer à la réunion d'information préalable qui sera organisée :

Date : 12 novembre 2026, à 18h

Lieu : Centre culturel d'Aiseau-Presles 1, place communale 6250 Aiseau-Presles

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 Juillet 2002 arrétant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Les communes de **Aiseau Presles et de Farciennes** ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet de renouvellement de l'autorisation d'exploiter.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet de renouvellement de permis ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet de renouvellement de permis ;
3. de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à la législation, la réunion sera enregistrée. L'enregistrement sera consultable durant les 15 jours suivant la réunion, via le lien suivant <https://www.com-une.be/rip/igretec>. Cet accès à l'enregistrement sera assuré le surlendemain de la réunion d'information préalable. La vidéo sera définitivement détruite après la période de consultation.

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet de renouvellement de permis ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation des études d'incidences, en les adressant, par écrit, au collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, dans un délai de **15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion**, soit jusqu'au **26/11/2026** inclus, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur.

Pour la commune de Aiseau-Presles:

SOIT en les envoyant au **Service Environnement**, Rue Président John Kennedy 150, 6250 Aiseau-Presles

SOIT en les envoyant par courriel à environnement@aiseau-presles.be

Pour le Demandeur :

SOIT en les envoyant à IGRETEC, à l'attention de Baptiste Robert, Bouvelard Pierre Mayence 1, 6000 Charleroi

SOIT en les envoyant par courriel à Baptiste.Robert@igretec.com